



Florence Imbert, Directrice de Cronos Conseil
et Éric Chalumeau, Président de Sur&tis vous proposent :



le **mercredi 2** et le **jeudi 3 avril 2014**
à **Paris**

Séminaire

► **Les évolutions récentes en matière de sécurité : impacts sur les bailleurs sociaux**

En raison de la montée des violences et des incivilités mais également sous la pression de l'État et des élus locaux, les bailleurs sociaux se sont davantage impliqués sur le terrain de la tranquillité et de la sécurité.

Jusqu'où doivent-ils aller et selon quelles modalités afin d'assumer leurs responsabilités, d'être localement de bons partenaires tout en restant dans leur cœur de métier ?

Le séminaire vise à répondre à ces questions en prenant en compte l'actualité et les innovations intervenues au cours des deux dernières années. Il s'attache également à évaluer les ressources humaines sur lesquelles le bailleur peut particulièrement s'appuyer pour résoudre les problèmes de sécurité.

Les intervenants illustreront leurs propos par des retours d'expériences qu'ils ont eu à connaître ou à accompagner.

► **Intervenants :**

Éric CHALUMEAU, président de Sur&tis, commissaire divisionnaire honoraire de la Police Nationale, membre du conseil d'orientation de l'observatoire national de la délinquance et de réponse pénale (ONDRP)

Pascal HUAR, chef de service prévention et coordonnateur du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de la ville de Mantes-la-Jolie

Florence IMBERT, directrice de Cronos Conseil, cabinet de conseil en sûreté urbaine

Fabrice MORAND, consultant senior en sûreté, Sur&tis, capitaine de police honoraire

► **Horaires**

09h00 à 09h30 : Petit-déjeuner d'accueil

09h30 à 13h00 : Formation

13h00 à 14h00 : Déjeuner

14h00 à 17h00 : Formation



► PROGRAMME

Mercredi 2 avril 2014

► **La nouvelle architecture du partenariat local de sécurité et prévention de la délinquance**

1/ La stratégie nationale de prévention et de sécurité 2014-2017:

quelles conséquences sur le partenariat pour les bailleurs sociaux ?

- Les priorités de la stratégie nationale 2014-2017
- La place du bailleur dans les nouveaux dispositifs contractuels locaux
- Les financements publics dédiés aux actions de prévention
- La réforme pénale et les enjeux du partenariat avec la Justice

2/ Les nouveaux modes de coopération avec la Police Nationale

- Les zones de sécurité prioritaires et la cellule de coordination opérationnelle de partenariat : impact sur les bailleurs
- L'expérimentation des dépôts de plaintes en ligne : intérêt pour les bailleurs
- La réforme des statistiques de la délinquance et la transmission des données aux partenaires locaux

3/ Évolution du cadre juridique et nouvelles opportunités en matière de vidéoprotection

- Le nouveau cadre juridique pour l'exploitation et la transmission des images vidéo
- Évaluation des avantages et inconvénients pour le bailleur des différents scénarii possibles d'exploitation des images
- Comparaison des coûts des différentes solutions de vidéoprotection
- Mise en place des moyens de sûreté temporaire (chantiers, logements vacants, dégradations...)

4/ Retour d'expérience : mise en oeuvre opérationnelle du partenariat à Mantes la Jolie

Jeudi 3 avril 2014

► **Les ressources humaines du bailleur en matière de tranquillité résidentielle**

1/ Clarification juridique sur les prérogatives des différents acteurs intervenant en matière de sûreté dans l'habitat social

Le policier national, le policier municipal, l'agent privé de sécurité, le médiateur, le personnel de proximité du bailleur

2/ Quel intérêt pour les bailleurs de faire assermenter certains collaborateurs ?

Portée juridique et opérationnelle de l'assermentation, modalités pratiques dans l'habitat social

3/ Le management du personnel de proximité des bailleurs sur les sites difficiles

4/ Le recours aux prestations de sécurité privée dans le nouveau contexte réglementaire

5/ Comment tirer le meilleur parti de la médiation sociale ?

6/ Quelle organisation optimisée de la fonction tranquillité résidentielle pour les bailleurs ?

- Revue des différents modes d'organisation existants chez les bailleurs
- Le rôle et les limites d'intervention des responsables sécurité des bailleurs